



Direction générale de
l'environnement Direction
de l'énergie

EN-VD-5

Justificatif énergétique
Installations de refroidissement,
(dés)humidification, sauna/hammam
Objet de compétence cantonale

Commune : 1131 Tolochenaz

n° parcelle : 414

Objet : Remplacement d'un système de chauffage électrique décentralisé par une PAC sol/eau avec froid de confort

Domaine d'application

☒ froid de process et/ou de confort
(joindre les plans des surfaces refroidies
et les fiches techniques)

☐ (dés)humidification de l'air

☐ sauna/hammam

Protections solaires

- l'absence d'automatisation des protections extérieures dans le cadre d'une installation de refroidissement est soumise à dérogation
- l'automatisation des protections extérieures est obligatoire pour les nouvelles constructions

- 1 - Protection solaire extérieure manuelle opaque (stores, volets, volets roulants)
- 2 -
- 3 -

Descriptif / demande de
dérogation :

1. Installation de refroidissement (art.36 RLVEne)

Dans tous les cas, la puissance totale de l'installation de refroidissement (thermique et électrique) doit être annoncée

Installations		Surface [m²]	Puissance process [kW]		Puissance confort [kW]		P _{surface} [W/m²]
type	description		thermique	électrique	thermique	électrique	
refroidissement	Pompe à chaleur sol/eau	200			13,3	3,5	17,5

Installations	Temps d'utilisation annuel à compenser [heure/an]					Énergie à compenser
	calcul		protections solaires	majoration	total	
Pompe à chaleur sol/eau	standard	1000h	1	+ 300h	1300h	2275 kWh
	standard			-		kWh
	standard			-		kWh
	standard			-		kWh

2. Compensation des installations de refroidissement (art.28b LVLVEne)

(minimum 50% d'électricité renouvelable produite sur le bâtiment ou 100% des besoins couverts par une source renouvelable)

50% électricité renouvelable :

☐ Solaire photovoltaïque

→

Énergie électrique à compenser : 0 [kWh]

100% source renouvelable :

☐ Eaux de surface

☐ Nappe phréatique

☒ Sondes géothermiques (geocooling)

☐ Réseau alimenté par des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur

☐ Autre :

☐ Demande de dérogation :

(joindre des justificatifs)

3. Installation de sauna / hammam (art.28b LVLene, art.19, 39, 40 RVLene)

Sauna

type d'utilisation :

→

nombre d'heure d'utilisation annuelle :

standard

situation de l'installation :

surface au sol (murs compris) :

[m²]

performances de l'enveloppe :

$U_{\text{moyen}} =$

[W/m².K]

(joindre un justificatif du calcul de la valeur U moyenne ou considérer $U = 0,7$ [W/m².K] par défaut)



Chauffage au bois



Chauffage électrique

→

Énergie électrique à compenser :

0 [kWh]

Descriptif / demande
de dérogation :

Hammam

type d'utilisation :

→

nombre d'heure d'utilisation annuelle :

standard

situation de l'installation :

surface au sol (murs compris) :

[m²]

performances de l'enveloppe :

$U_{\text{moyen}} =$

[W/m².K]

(joindre un justificatif du calcul de la valeur U moyenne considérant plancher, murs et plafond de l'installation)

Énergie électrique à compenser :

0 [kWh]

Descriptif / demande
de dérogation :

Somme de l'énergie électrique annuelle à compenser

Énergie électrique totale à compenser :
(à reporter dans le EN-VD-72 rubrique 4)

$P_{\text{froid}} + P_{\text{sauna}} + P_{\text{hammam}} =$

0 [kWh] + 0 [kWh] + 0 [kWh] =

0

[kWh]

Références normatives

Norme SIA 382/2, édition 2010

Norme SIA 382/1, édition 2007

Norme SIA 180, édition 1999

Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

Géothermie, pas de compensation nécessaire

Signatures

Nom et adresse
de l'entreprise :

Responsable :

tél / mail :

Lieu, date et
signature :

Justificatif établi par :

Littoral Energie SA
Route du Stand 45, 1163 Etoy

Ilija Koljic

021 807 10 00 ilija@littoralenergie.ch

Etoy, le 01.06.2026

p.c.



À REMPLIR PAR LE CANTON

Le justificatif est certifié complet et correct

LITTORAL ENERGIE SA
En courta Rama 4 | 1163 Etoy